

Réunion du conseil municipal

du 18 décembre 2015

Présents: Mrs LASSALLE, JAGULT, BOURDEAU, CHOLLET, CLEMENT, Mmes DIGUE, NEVEU, COTTIER, PRIME

Absents : Mrs LURTON et BARREL.

Absents excusés : V. MALEUVRE ayant donné pouvoir à E. PRIME, M. HAMON, C. CROIXMARIE, J-P ETENDARD..

Validation du dossier d'appel d'offre VOIRIE 2016

Des routes communales vont être rénovées. il a été choisi d'axer la rénovation des enrobés sur les routes les plus abîmées. Il a donc été décidé de refaire l'enrobé de la route partant du lieu-dit le Chêne Rond vers le lieu-dit Richelieu, ainsi que la route menant vers les lieux-dits La Pouardière et La Tondelière puis la route de la Hurlais soit 7 Km.

Vote : 10 Pour.

Construction d'un abri- bus au lieu-dit Les Bruyères

Une demande a été faite à la municipalité par des familles de Lalleu et Tresboeuf pour sécuriser un arrêt de car.

Vote : 10 Pour.

Repas du CCAS du 3 Octobre 2015



Projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunale

La loi NOTRE (Nouvelle Réforme Territoriale de la République) adoptée définitivement le 16 juillet 2015, a introduit le seuil de 15 000 habitants, avec certains assouplissements pour les intercommunalités. Suite à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 12 octobre 2015, le Préfet d'Ille-et-Vilaine nous a demandé notre avis sur le futur territoire de notre intercommunalité. En effet, Le périmètre de la Communauté de Commune de Moyenne Vilaine et Semnon est directement impacté par ce projet proposant une fusion entre le Pays de Grand-Fougeray (composé de 4 communes : Le Grand-Fougeray, La Dominelais, Saint Anne-sur-Vilaine et Saint Sulpice-des-Landes) et Moyenne Vilaine et Semnon.

Vote : 10 Pour.

Transfert d'une parcelle communale dans le domaine public de la commune

Une demande du Conseil Départemental a été faite au conseil municipal concernant la parcelle cadastré B 808 situé dans la Rue des Violettes de 30m² pour lui céder à titre gratuit; Cette parcelle sera rattaché au domaine public de la commune et donc à sa voirie communale.

Vote : 10 Pour.

Commémoration du 5 décembre 2015

